



## location d'une maison

Par **rehad**, le **02/01/2022** à **08:26**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une grande maison dont mon épouse a cédé la moitié de la maison en nue propriété à ma fille unique mais garde l'usufruit, puis je en tant que propriétaire louer une partie de la maison qui est immense.

Merci de votre conseil

Rehad

Par **Lag0**, le **02/01/2022** à **10:05**

Bonjour,

Je ne sais pas si j'ai bien compris la situation. Cette maison vous appartenait pour moitié à vous et votre épouse, votre épouse a fait donation de la nue-propriété de sa part à votre fille et a gardé l'usufruit. Donc la maison est en indivision entre vous trois, vous avec une moitié de la pleine propriété, votre épouse avec l'usufruit de l'autre moitié et votre fille nue-propriétaire de cette seconde moitié, c'est ça ?

Pour louer, même une partie, vous devez être d'accord votre épouse et vous, votre fille en revanche n'a pas son mot à dire.